

9710035L
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
COLLEGE MIREILLE CHOISY
BOULEVARD
97095 ST BARTHELEMY CEDEX
Tel : 0590296000

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Prise en charge des frais de déplacement d'un apprenti du Centre d'Apprentissage Polyvalent
e St Barthélemy dans le cadre d'un examen

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 23

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 24/11/2020

Réuni le : 03/12/2020

Sous la présidence de : Leela Connor-Hanson

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration se prononce favorablement sur la prise en charge des frais de déplacement de l'apprenti PETIT Luna dans le cadre d'un examen

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Prise en charge des frais de déplacement de PETIT Luna, apprentie du Centre d'Apprentissage Polyvalent de St Barthélemy, dans le cadre d'un examen.
Les frais de transport et d'hébergement s'élèvent à 364,60€.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0